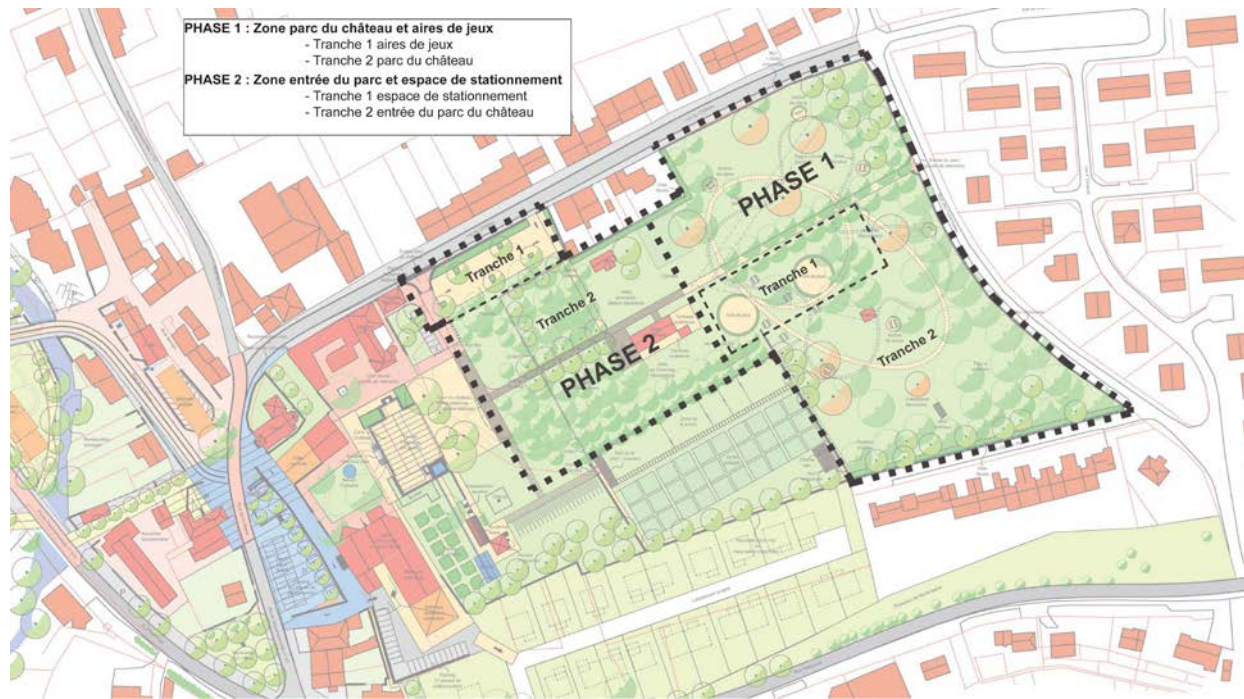




CŒUR DE VILLAGE ET POUMON VERT



PHASE 1 : Zone parc du château et aires de jeux
 - Tranche 1 aires de jeux
 - Tranche 2 parc du château

PHASE 2 : Zone entrée du parc et espace de stationnement
 - Tranche 1 espace de stationnement
 - Tranche 2 entrée du parc du château



ÉDITO

« Un jour, dit la légende (légende amérindienne du colibri) il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux atterrés, terrifiés, observaient impuissants le désastre. Seul, le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! Et le colibri lui répondit : je le sais, mais je fais ma part »

Faire sa part, modestement, mais avec conviction. J'en connais beaucoup de ces petits colibris qui, au quotidien font leur part et permettent ainsi d'avancer et d'aller plus loin.

Verny, à sa manière, progresse, sans esbouffre. Le collège rayonne, bien au delà de ses limites. Les commerces y ont toute leur place, d'autres compléteront prochainement l'offre commerciale et artisanale sur la zone le Fort ainsi que le marché hebdomadaire au centre du village.

La communauté de communes du sud messin s'agrandit et garde son siège à Verny.

Plus de 800 enfants étudient au quotidien, que ce soit au collège, à l'ÉREA, ou à l'école élémentaire. 160 enfants fréquentent gratuitement les nouvelles activités périscolaires organisées par la municipalité.

32 associations agissent avec générosité dans notre cité et créent du lien social.

De nouveaux habitants s'installent ou le feront prochainement.

Mais aussi, plusieurs dossiers sont en cours ou à l'étude : aménagement du parc du château, lotissement communal éco cité, foyer logements pour nos anciens, micro crèche pour les petits... Verny investit pour l'Avenir !

En cette période de l'année, toujours un peu magique et féérique, je vous souhaite avec le conseil municipal, une belle et bonne année 2015 !

Bien sincèrement

Votre maire :
 Marie-Thérèse Gansoinat-Ravaine
 Conseillère Régionale de Lorraine
 Vice-Présidente de la CCSM

M. Th. Gansoinat-Ravaine



Responsable de la publication :
 Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE
 Articles et photos : les conseillers municipaux
 Mairie de Verny
 6 rue de la Mairie - 57420 Verny
 Tél : 03 87 52 70 40
 Fax 03 87 52 42 10
 mairie.verny@wanadoo.fr
 http://www.verny.fr

EN 2012 ...

La commune de Verny acquiert le Parc du Château.

EN 2013 ...

La commune commande une étude, réalisée par un Architecte-Paysagiste.

Ces deux événements ont permis d'avoir une vision globale du cœur historique du village et de sa requalification à programmer dans le temps, en 7 phases.

EN 2015 ET AU-DELÀ ...

Le projet portant sur le Parc du Château s'inscrit dans une opération globale d'aménagement du cœur de Verny, qui intègre une dimension historique et patrimoniale. Il a pour objectif à terme de redonner une cohérence à l'ensemble du village.

La première phase du projet comprend la requalification du parc, afin de redonner toute sa splendeur au jardin pittoresque qui avait été aménagé en relation avec le château, aujourd'hui démoli. Il s'agit de valoriser et animer cet espace, tout en favorisant la promenade et la découverte de ce lieu particulier, véritable poumon vert au cœur de la commune.

L'allée principale du parc qui forme sa colonne vertébrale sera remise en état, et des allées secondaires seront dessinées pour permettre une promenade aisée. Des bancs seront installés en accompagnement pour favoriser le repos et la contemplation. Est prévue la mise en place d'aires de jeux organisées sous forme d'alcôves. Celles-ci accueilleront des jeux pour différentes classes d'âges. Des tables de pique-nique seront également installées à proximité, ce qui favorisera la rencontre et la convivialité.

Afin d'améliorer l'accessibilité au parc, un espace de stationnement paysagé sera aménagé dans l'enceinte du parc côté rue du Château. Il s'agira de dégager l'entrée du parc en empêchant de se garer devant celui-ci et à terme dans la cour du château. Un véritable parking, intégré dans son environnement «vert», sera enfin à disposition des utilisateurs des bâtiments des dépendances et des visiteurs.

L'entrée actuelle du parc sera conservée mais réaménagée : la clôture sera reculée et fondue dans le paysage. Deux accès supplémentaires sont envisagés (côté espace de stationnement rue du Château et côté rue des Fontenottes par l'ouverture du portail existant).

Le parc en lui-même sera aménagé avec simplicité en respectant l'esprit du lieu. Les arbres patrimoniaux existants, qui sont des points de repère remarquables, seront conservés et des arbres supplémentaires viendront renouveler ce patrimoine. La gestion du parc sera naturelle et différenciée pour conserver à ce lieu toute sa biodiversité. De nombreuses clairières seront identifiées, la principale étant aménagée autour de la maison du parc qui pourra continuer à accueillir des manifestations et animations au gré des besoins.

AU-DELÀ DU PARC, LA HALLE COMMUNALE ...

Le conseil municipal du 17 novembre a acté la mise en place d'un marché à Verny. Après avoir rencontré les organisations professionnelles intéressées, la Chambre d'agriculture de la Moselle, et la Chambre de commerce et d'industrie de la Moselle, la commune a rencontré des producteurs locaux à la mairie le 3 décembre dernier. Les travaux progressent positivement et une rencontre est prévue prochainement avec les forces vives du village, afin de rassembler toutes les personnes concernées autour de ce projet.

Les objectifs de ce marché sont de créer une animation supplémentaire au centre de Verny, de faire bénéficier les habitants d'une offre complémentaire et enfin d'augmenter le rayonnement de notre commune.

Une quinzaine de bénévoles vernois(es) ont répondu à l'appel de la mairie, samedi 15 novembre, pour reprendre les actions d'entretien du parc. L'objectif était d'accueillir les nouveaux volontaires et d'effectuer collectivement un état des lieux pour établir les opérations prioritaires. Puis les tronçonneuses, débroussailleuses, ébrancheuses et autres sécateurs, ainsi que les paires de bras, se sont mis au travail. Plusieurs secteurs ont déjà été bien éclaircis et nettoyés.

La municipalité remercie toutes les personnes présentes pour l'énergie déployée. **Rendez-vous au parc tous les samedis et mardis, de 9h à 12h**, chacun venant et faisant à son rythme. Il est conseillé de se munir de vêtements adéquats, de bons gants et éventuellement de petit outillage.

La mairie de Verny rappelle d'autre part qu'elle a mis à disposition temporairement, pour une période de défrichage, des lots dans l'ancien potager du parc. Chaque exploitant assure le nettoyage complet de son secteur dans le but de bénéficier du bois coupé. Les opérations ont débuté courant décembre, les coupes visibles dans l'ancien potager sont donc tout à fait normales. Il est encore possible de s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.



sebimage.photographe.Verny

YANN WERNER : UN CHAMPION VERNOIS

Après avoir été médaillé de bronze à Paris lors des championnats d'Europe de Judo 2013, et cinquième à Abu Dabhi (Émirats Arabes Unis) aux championnats du monde des masters 2013, Yann Werner s'est rendu le 26 septembre aux championnats du Monde vétérans 2014 à Malaga en compagnie de quatre athlètes du Judo Club Verny. Si Laurence Ovis, Jean-Philippe Marulier, Paul Haidar et Stéphane Coussot ont brillamment défendu les couleurs de Verny, Yann Werner bat un espagnol puis un polonais mais perd face au russe lors des demi-finales. Il gagne sa finale de repêchage en battant un portugais au terme d'un combat acharné, pour obtenir la médaille de bronze en moins de 66 kg.

La municipalité de Verny félicite chaleureusement Yann Werner pour sa belle médaille de bronze, mais aussi l'ensemble du Judo Club Verny pour le rayonnement qu'il offre à Verny sur les tatamis de Moselle, Lorraine, France et aussi à l'international.

LE BÉNÉVOLAT RECONNU

Le 6^{ème} Congrès des bénévoles des bibliothèques du réseau de lecture publique, qui s'est tenu à Cuvry l'été dernier, a permis de récompenser Chantal Bricout pour son investissement particulier au sein de la bibliothèque de Verny depuis sa création en 1984. Trente années de bénévolat sans faille auprès des habitants de Verny, jeunes et adultes. Elle a mis en place de nombreux projets d'animation culturelle : le festival Insolivres en juin 2014 fut un moment de rencontre avec la lecture, dans le cadre surprenant de cabanes réelles ou imaginaires ! Actuellement, outre ses permanences quotidiennes au Centre Faber au milieu des livres, Chantal anime chaque lundi un « atelier lecture » avec les enfants de l'école dans le cadre des rythmes scolaires. Et ce n'est pas la seule corde à son arc : adjointe au maire, elle est Vice-présidente du CCAS de Verny pour lequel elle se dépense sans compter.

Lors de l'AG du Tennis-Club de Verny fin septembre, deux figures de notre village ont reçu la médaille de Bronze de Jeunesse et Sport et de l'engagement sportif, des mains de l'actuel Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Jean-Marc Todeschini.

Robert Stein, ex Trésorier de notre commune, a œuvré pendant plus de 20 ans pour promouvoir le tennis à Verny : d'abord en tant que membre du Comité puis comme Président du Club. A présent à la retraite et adjoint au maire depuis peu, il se consacre aux travaux de la commune avec dévouement !

Gérard Amoros fut pendant de longues années membre du Comité du tennis, à qui il a rendu de nombreux services. Actuellement, il se consacre à la Pétanque Vernoise et il n'est pas rare de le rencontrer dans la cour du château ou sous notre halle !

Tous deux se sont engagés pour dynamiser Verny et offrir de leur temps pour les autres.



Fête du village : concert Barzingault



Inauguration de la halle



Fête du village : brocante



Devise républicaine réalisée par Gérard Amoros



Prix des maisons fleuries à Cuvry :
M. et Mme Jacques Mallavergne,
M. et Mme Roger Muller, M. et Mme Pierre Bemer,
Mme Christine Aguié



Rencontre, lecture, dédicace : André Faber et Claude Billon



Marché de Noël APE



Téléthon



Repas des seniors

LES RYTHMES SCOLAIRES

L'organisation municipale des nouveaux rythmes scolaires se poursuit. Deux sessions ont eu lieu, la troisième s'organise.

Six activités animées par des bénévoles, présentes lors des deux premières sessions, sont à nouveau proposées pour la troisième période. Il s'agit de :

- kid athlétisme animé par Jean-Michel Bertolaso et Pascal Voinçon
- initiation au judo animée par Christian Werner (présent les lundis et vendredis des deux premières périodes)
- scrabble animé par Cathy Nicolas et Josseline Jésupret
- modelage animé par Martine Valentin
- bibliothèque animée par Chantal Bricout et Isabelle Jaskula
- musique animée par Fabrice Ach.

Le secourisme, animé par l'équipe des secouristes de Verny, sera encore présent en janvier et février. Le tir à l'arc, animé par Gérard Vainclair, est de retour pour la troisième période. Trois propositions nouvelles vont voir le jour en janvier : le vélo club initiera les enfants à une activité autour du vélo et de l'orientation animée par Marc Pétry, un atelier de constructions techniques sera animé par Patrick Henry. Enfin, Marie-Christine Henry et Marielle Rimlinger proposeront une nouvelle activité bibliothèque le vendredi.

Trois groupes suspendent leur activité : groupe de parole (Sylviane Martet), cuisine (Nadège Urbanelli et Marie-Christine Henry) et gymnastique rythmique et sportive (Gisèle Lochon). L'activité football de Paul Ledure et Jérémie Raubert reprendra aux beaux jours.

Les activités organisées par des salariés - Origami (pliage, avec Karen) et art plastique pour les petits de Marzena Chyla - seront bien sûr au rendez-vous.

A noter que les sapeurs-pompiers de Verny, autour de Jean-Denis Perrin, ont fait visiter leur caserne à un groupe d'enfants.



Comme chacun peut le constater, la mise en place de ces nouvelles activités destinées à tous les enfants est une belle réussite, grâce à la volonté des élus municipaux, aux bénévoles des associations et aux habitants impliqués. Sans oublier l'action du Comité de pilotage qui a travaillé à l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires et en assure le suivi. Que tous soient remerciés de leur participation et de leur investissement au profit de nos enfants !

LIBÉREZ LES TROTTOIRS !

La municipalité de Verny vous rappelle à nouveau que les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée, au risque de se faire faucher par une voiture. Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention prévue par le Code de la route. Nous souhaitons également que les places publiques engazonnées ne soient pas des zones de stockage des véhicules.

Merci de garer vos véhicules sur les emplacements prévus à cet effet en respectant le passage des piétons, poussettes, fauteuils roulants, trottinettes, et de faire éventuellement quelques pas pour regagner votre domicile. Nous comptons sur votre compréhension !



UNE NOUVELLE VOIE À VERNY

Depuis quelques semaines, les vernois bénéficient d'une nouvelle voie de circulation : la rue du Fort. Ce nouvel axe de cheminement dessert la zone commerciale et artisanale en développement. Cette route s'inscrit également dans une redéfinition des accès aux différents quartiers de la commune.

La municipalité va mener parallèlement une réflexion globale sur une modification du schéma de circulation.

Sont également à l'étude :

- une nouvelle signalisation et une actualisation du fléchage
- la mise en place de zones 30 km/heure
- l'installation de ralentisseurs de vitesse rues Nationale, de la Gare et de la Fontaine



L'automobile, gage de liberté de circulation pour tous, a pris une place très importante dans la vie de la cité. Elle a aussi engendré des contraintes d'organisation et des règles de comportement. Le « vivre ensemble » doit guider notre attitude au volant.

LA GENDARMERIE

Pour tous les vernois, elle est «la gendarmerie de Verny». Mais comme le précise le Lieutenant Gruter, successeur du Lieutenant Rémy, il s'agit de la Communauté de Brigade de Verny : elle regroupe les Brigades de Verny et de Rémy, sur un large territoire de 48 communes pour plus de 25 000 habitants. C'est le 1^{er} août 2014 que Fabrice Gruter a pris ses nouvelles fonctions à Verny. Après un parcours dans l'Armée de terre dans un régiment est-mosellan, puis plusieurs années au sein du corps des sous-officiers de Gendarmerie, notamment en Saône et Loire, il a renoué avec ses origines mosellanes à l'occasion de cette promotion. Il se définit lui-même comme un «officier issu du rang» ayant forgé son expérience sur le terrain. Il dirige une équipe de 21 sous-officiers et 3 gendarmes adjoints volontaires. Il est nommé pour quatre ans à Verny, avant de pouvoir briguer le grade de Capitaine.

LE LIEUTENANT GRUTER NOUS RAPPELLE LES MISSIONS DE LA GENDARMERIE :

- police administrative : maintien de l'ordre public, diverses missions en collaboration avec les services de la Préfecture (police des débits de boisson, des étrangers, ...)
- police judiciaire : infractions notamment au code de la route, cambriolages, vols, agressions ...
- police militaire : respect des lois françaises par les militaires intervenant à l'étranger, des lois des pays hôtes, des accords internationaux, des règles d'engagement ...
- formation : à l'étranger, formation en école et suivi sur le terrain des équipes de gendarmes locales, transmission de valeurs notamment le respect de la personne humaine.

Il rappelle également que les gendarmes participent à des actions de prévention en intervenant auprès des associations, des établissements scolaires, des seniors ... Car, pour le citer : «On nous voit souvent sur le bord de la route, mais il faut savoir que les cambrioleurs passent aussi par la route. Nous sommes donc là pour gérer les flux de circulation mais aussi pour protéger nos concitoyens».

Et de conclure qu'il a pour ambition de développer la «participation citoyenne», en quelque sorte relancer le civisme dans notre zone périurbaine où on ne connaît pas forcément bien ses propres voisins.

La commune de Verny l'assure de sa pleine collaboration sur ces différentes missions.

GENDARMERIE

Rue du Château - Verny

Bureaux ouverts :

- du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- tél. 17

LA GENDARMERIE RECRUTE

• par concours :

officiers de gendarmerie (OG),
officiers du corps technique et administratif (OCTA),
sous-officiers de gendarmerie (SOG)

• sur dossier, des gendarmes adjoints volontaires :

GAV agents de police judiciaire adjoints,
GAV emplois particuliers.

Informations sur www.lagendarmerierecrute.fr

ou au Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie

3 place du Forum 57000 Metz

(ouvert du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h)

tél. 03 87 74 85 37

cir.metz@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Principales décisions :

- Demande de subventions pour la création de deux plateaux surélevés (rue Nationale et rue de la gare, montant total 21 174,70 € HT) et pour l'acquisition d'un panneau d'information lumineux (8 680 € HT) ; maîtrise d'œuvre et demande de subventions pour un cheminement sécurisé rue des Fontenottes et un chemin piétonnier rue de Metz
- Budget : décisions modificatives relatives aux amortissements, et avenant au marché de la création de la halle (moins value de 350 € HT)
- Réforme des rythmes scolaires : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'une ATSEM (de 25 à 27,5 h par semaine) et convention de mise à disposition d'un animateur par l'AFRV (3 h par semaine)
- Mme la Maire autorisée à recruter des agents contractuels pour des remplacements de personnel temporairement indisponible et à recruter un agent des services techniques dans le cadre d'un emploi d'avenir
- Alexis Rusinek, Chantal Bricout, Colette Rottier, Isabelle Jaskula, Jean-Marc Sautreau, Claire Lecogne, Mireille Jacquemin, Danièle Jager-Weber élus membres du CCAS
- Mme la Maire et François Valentin élus membres du conseil d'administration du collège Nelson Mandela
- Robert Stein et François Valentin élus membres de la commission consultative de chasse.

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2014

- Le lot de chasse communale a été validé. Une convention de chasse pour un montant de 1 378 € par an sur 9 ans, à compter du 2 février 2015, sera signée avec M. Maurice Noiroit.

CONSEIL DU 17 NOVEMBRE 2014

Principales décisions :

- Renouvellement de la taxe d'aménagement au taux de 5%, comme précédemment, pour une durée de 3 ans
- Souscription d'un prêt relais de 300 000 € pour l'acquisition de la propriété située 3 rue de la Plénière, section 03 parcelle 262 et la réalisation d'un lotissement communal
- Augmentation du plafond de la ligne de trésorerie de 500 000 € à 793 000 € afin de payer certains investissements en cours dont les subventions (acquises) sont en retard de versement
- Demande de subventions à la Région Lorraine pour les travaux envisagés suite à l'étude « cœur du village », montant estimé 457 486,50 € pour les deux premières phases
- Recrutement d'un agent au grade d'attaché territorial pour le poste de secrétaire de mairie (l'agent actuellement en poste le quitte courant janvier)
- Validation du principe de création d'un marché communal sur le territoire de la commune
- Mme la Maire élue titulaire du conseil d'administration du collège Nelson Mandela, François Valentin suppléant
- L'instruction technique des dossiers d'urbanisme sera assurée par la Communauté de Communes du Sud Messin (transfert de compétence de l'État)
- Signature d'un bail emphytéotique avec la CCSM qui va agrandir les locaux existants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD MESSIN

NOUVELLES COMPÉTENCES

Depuis la fusion des 3 intercommunalités début 2014, la CC du Sud Messin s'est vue contrainte d'harmoniser ses nouvelles compétences d'une part, et de travailler à l'intégration de certaines d'entre elles d'autre part.

Avec son président Jean-Paul Eckenfelder et ses 8 vice-présidents, 51 délégués communautaires siègent dorénavant au sein de ce conseil. La commune de Verny compte à présent 6 délégués, contre 4 précédemment : Marie-Thérèse Gansoinat Ravaine, François Valentin, Chantal Bricout, André Mordenti, Séverine Courtois Sené et Victorien Nicolas. 2ème vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des transports, Marie-Thérèse Gansoinat Ravaine travaille avec la commission concernée à la prise de compétence de « l'instruction des autorisations d'urbanisme », afin d'assurer le maintien de ce service aux communes (service assuré aujourd'hui gratuitement par l'Etat, rendu aux communes au 1^{er} juillet 2015).

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur une possibilité d'organisation de transport à la demande.

Gestion des déchets, accueil périscolaire, internet très haut débit, instruction des autorisations d'urbanisme, développement économique, habitat, équipements sportifs, randonnée, ..., autant de domaines et de sujets essentiels pour ce territoire fort de ses 34 communes et 15 300 habitants.

GESTION DES DÉCHETS

Afin d'aboutir à une harmonisation fiscale sur l'ensemble du territoire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera remplacée dès 2015 par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Basée sur le nombre de personnes composant le foyer, la R.E.O.M. s'élèvera à 92 € par an et par habitant, et fera l'objet de 2 factures annuelles.

Par ailleurs, le bac actuel destiné à la collecte des ordures ménagères sera remplacé, à partir de mars 2015, par un bac équipé d'une puce qui permettra la mise en place d'une tarification incitative à l'horizon 2017. Les horaires des déchetteries de Verny et Rémyilly seront harmonisés à partir du 1^{er} janvier 2015 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Fermée	Fermée	9h-12h	Fermée	Fermée	9h-12h
14h-18h	Fermée	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

NOUVEAUX LOCAUX

Il s'avère que les locaux actuellement occupés par la CCSM, situés Cour du Château à Verny, sont insuffisants pour répondre aux besoins actuels et à venir.

Après échanges avec la commune de Verny et délibérations des deux conseils (municipal et communautaire), un bail emphytéotique de 30 ans portant sur l'intégralité du bâtiment et intégrant une redevance annuelle de 9 000 € est signé entre la CCSM et la commune de Verny.

La CCSM réalisera des travaux d'aménagement à l'étage supérieur du bâtiment pour des bureaux et salle de réunion. Durant ces travaux, la commune de Verny mettra à disposition de la CCSM la salle des associations située Cour du Château à des jours et heures fixes.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Seul le territoire de Rémyilly bénéficie pour l'instant de ce service communautaire, ce qui était déjà le cas avant la fusion. Devant la diversité des situations (une dizaine de services différents) qui nécessite une approche étudiée et réfléchie, il a été décidé de recourir à un prestataire avant d'étendre cette compétence à tout le territoire en septembre 2016.

EQUIPEMENTS SPORTIFS DÉDIÉS À LA PRATIQUE DU FOOTBALL DE VERNY ET DE SOLGNE

Cette compétence est reconnue d'intérêt communautaire sur les sites de Verny et de Solgne. Le 17 décembre 2014, le plan de financement étant quasiment bouclé, le conseil communautaire a décidé d'engager la procédure de marché public nécessaire à la réalisation des travaux à Verny (vestiaires et parking) et à Solgne (terrain synthétique).

SITE INTERNET

Pour sa première année d'existence, il ne manquait plus qu'à la CCSM un outil lui permettant une visibilité de chaque instant. Grâce à la mise en ligne de son site internet www.sudmessin.fr, c'est désormais chose faite. La CCSM est aussi sur Facebook : www.facebook.com/sudmessin.

PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

CONSULTATION GARE DE VANDIÈRES

Le 1^{er} février 2015, une consultation du Conseil Régional sur la construction de la nouvelle gare TGV de Vandières sera organisée dans toutes les communes de Lorraine. Les électeurs seront invités à émettre un avis.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

Depuis 2013, les conseils généraux sont remplacés par des conseils départementaux. Des élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Les candidats devront se présenter en binôme femme-homme. Deux conseillers départementaux seront élus dans chaque nouveau canton, au scrutin binominal à deux tours. Élus pour six ans, ils seront désormais renouvelés en intégralité.

ELECTIONS RÉGIONALES

Fin 2015, nous devons également renouveler nos conseillers régionaux. Les dates seront décidées en Conseil des ministres et le nombre de régions pourrait être réduit de 23 à 13.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour les nouveaux arrivants ou en cas de changement d'adresse, pensez à vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2014. L'inscription est normalement automatique pour les jeunes électeurs ayant participé à la journée défense et citoyenneté, mais il convient de vérifier en mairie.

Une permanence aura lieu à la mairie de Verny le 31 décembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Louisa Ador Frapiccini née le 21 octobre
- Julia Noiroit Heimlich née le 22 octobre
- Ethan et Tess Bleau Manable nés le 11 novembre
- Louy Lemoine Ziegler né le 14 novembre

MARIAGE

- Damien Contini et Marie Floret le 27 septembre

NOS PEINES

- Gabriel Pierrot décédé le 16 décembre

ON EN CAUSE

AVANT GOÛT DE NOËL

La bibliothèque municipale de Verny était pleine à craquer mercredi 10 décembre : une cinquantaine de personnes ont admiré le spectacle de Mireille Wiemar organisé dans le cadre des «Noëls de Moselle».

DÉNEIGEMENT

En période hivernale, les propriétaires et les locataires ont l'obligation de dégager la neige ou la glace devant leur habitation. La neige dégagée du trottoir doit être mise en tas sans gêner la circulation, elle ne doit pas être déposée sur la chaussée comme on le voit trop souvent. La mairie fait appel au civisme et rappelle que les bacs à sel ne sont pas à la disposition des administrés pour leur usage personnel, mais doivent permettre de parer à une situation délicate sur la chaussée dans les endroits difficiles.

À tour de rôle, Mme la maire et ses adjoints sont d'astreinte pour observer l'état des voies communales et engager si besoin le déneigement par le personnel. Bien évidemment, toutes les rues ne peuvent pas être dégagées instantanément et les voiries les plus pentues sont toujours traitées en priorité. Afin de préserver l'environnement, et sauf conditions extrêmes (verglas), le salage sera plus modéré sur les rues plates ou peu pentues.

Les voies départementales (rues de Metz, Nationale, de la Fontaine et de la Gare) sont sous la responsabilité des services départementaux.

AGENDA

- **Mairie**
 - **Mercredi 31 décembre** : ouverture de 9h à 12h, et de 13h à 16h (permanence inscription listes électorales)
 - **Vendredi 2 janvier** : fermeture exceptionnelle
 - **Lundi 19 janvier à 20h à la Mairie** : conseil municipal
 - **Dimanche 1^{er} février** : consultation des citoyens sur la gare de Vandières
 - **Dimanches 22 et 29 mars** : élections départementales
 - **Vendredi 16 janvier à 18h30 au centre Faber** : vœux à la population
 - **Samedi 31 janvier à 20h au centre Faber** : ouverture du festival Février des Théâtres –Le sens du ludique par la Cie Les Am'Acteurs
 - **Dimanche 1^{er} février à 15h au centre Faber** : Février des Théâtres – Si c'était à refaire par la Cie Les enfants du paradis
 - **Les 9, 10 et 11 février de 9h à 16h30 au centre Faber** : animations sport et loisirs Judo Club Verny
 - **Vendredi 27 février à 18h30 à la Mairie** : accueil des nouveaux habitants
 - **Samedi 28 février à partir de 14h au centre Faber** : carnaval APE
 - **Dimanche 1^{er} mars à partir de 14h30 au centre Faber** : après-midi dansant country The Texas Tennessee
 - **Samedi 21 mars à partir de 19h au centre Faber** : repas dansant Lion's Club Verny Val de Seille
 - **Dimanche 22 mars à partir de 14h au centre Faber** : thé dansant Verny Loisirs
 - **Les 28, 29 et 30 mars au centre Faber** : bourse aux vêtements printemps-été AFRV

